

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Holzikofenweg 36
CH-3003 Berne

Par mail : wp-sekretariat@seco.admin.ch

Lausanne, le 3 novembre 2025

Consultation relative à l'initiative parlementaire « Entreprises fédérales en concurrence avec le secteur privé. Clarifier les règles du jeu » (23.462)

Madame, Monsieur,

La Fédération romande des consommateurs (ci-après : la FRC) vous remercie de l'avoir associée à la consultation visée sous référence.

Avant toute chose, la FRC tient à souligner l'attachement des consommatrices et consommateurs à un service public qualitatif, basé sur les principes d'universalité et d'accessibilité. Pour notre association, le service universel de la Poste vise à garantir des offres à la disposition de *toutes les catégories de la population* dans *toutes les régions* du pays.

Au lieu de multiplier les révisions partielles, la FRC estime qu'il vaut mieux attendre la réforme générale de la législation sur la Poste. Elle tient cependant à partager son point de vue sur plusieurs aspects de la présente consultation.

Premier point : le droit actuel interdit déjà tout subventionnement croisé et il n'est dès lors pas nécessaire de légiférer davantage à ce propos.

Deuxième point : la Constitution garantit le service universel, pourtant mis à mal par un récent projet de révision de l'Ordonnance sur la Poste. Réduire donc la marge de manœuvre de l'entreprise en limitant ses domaines d'activités ne peut qu'entraîner des pertes et une fragilisation du service universel.

Troisième point : l'accroissement des prérogatives de la PostCom entraînera une hausse des coûts. Cette perspective entre en contradiction avec la volonté du Conseil fédéral de réaliser des économies, comme le montrent les nombreuses coupes envisagées dans le

budget de la Confédération. Quant à faire porter ces surcoûts à la Poste ou à d'autres acteurs économiques, cela ne pourra que se répercuter sur les consommateurs.

Quatrième point : laisser entendre que la concurrence est favorable aux consommateurs est hasardeux, surtout dans un domaine qui relève en partie du service public universel. Celui-ci ne doit pas viser à tout prix la rentabilité. Or l'ouvrir davantage à la concurrence obligera les entreprises soit à dégager des bénéfices – et donc à augmenter leurs prix – soit à réduire les prestations.

Cinquième point : la Poste, comme le suggère la minorité, doit constituer un socle solide pour développer la souveraineté numérique de la Suisse. Cela ne doit pas se limiter à la cybersanté et au vote électronique, mais comprendre également la mise à disposition d'une « infrastructure numérique fiable et sécurisée pour l'exploitation de plateformes destinées à la fourniture de services numériques et la transmission numérique sécurisée et uniforme de données ».

Sixième point : le rapport explicatif laisse entendre des pertes pour la Poste si l'initiative est adoptée. Ce déficit devra bien être comblé d'une manière ou d'une autre. Le risque d'une hausse des tarifs et/ou d'une diminution de la desserte, en particulier dans les régions périphériques, est élevé.

Au vu de tous ces points, les consommateurs risquent d'être parmi les perdants de la réforme proposée. La FRC est donc opposée à l'initiative soutenue par la majorité de la commission.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Fédération romande des
consommateurs

Sophie Michaud Gigon
Secrétaire générale

Sevan Pearson
Responsable Economie